



# Conseil de sécurité

Soixante-septième année

*Provisoire*

**6895<sup>e</sup>** séance

Mercredi 19 décembre 2012, à 15 heures  
New York

---

<i>Président :</i>	M. Loulichki. . . . .	(Maroc)
<i>Membres :</i>	Afrique du Sud. . . . .	M. Crowley
	Allemagne. . . . .	M. Wittig
	Azerbaïdjan. . . . .	M. Musayev
	Chine. . . . .	M <sup>me</sup> Jiang Hua
	Colombie. . . . .	M. Osorio
	États-Unis d'Amérique. . . . .	M. DeLaurentis
	Fédération de Russie. . . . .	M. Pankin
	France. . . . .	M. Briens
	Guatemala. . . . .	M <sup>me</sup> Bolaños Pérez
	Inde. . . . .	M. Gupta
	Pakistan. . . . .	M. Masood Khan
	Portugal. . . . .	M. Cabral
	Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord. . . . .	Sir Mark Lyall Grant
	Togo. . . . .	M. M'Beou

## Ordre du jour

### Région de l'Afrique centrale

Rapport du Secrétaire général sur les activités du Bureau régional des Nations Unies pour l'Afrique centrale et sur les zones où sévit l'Armée de résistance du Seigneur (S/2012/923)

---

Ce procès-verbal contient le texte des déclarations prononcées en français et l'interprétation des autres déclarations. Le texte définitif sera publié dans les *Documents officiels du Conseil de sécurité*. Les rectifications ne doivent porter que sur les textes originaux des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire du procès-verbal, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées au Chef du Service de rédaction des procès-verbaux de séance, bureau U-506.



*La séance est ouverte à 15 h 15.*

**Adoption de l'ordre du jour**

*L'ordre du jour est adopté.*

**Région de l'Afrique centrale**

**Rapport du Secrétaire général sur les activités du Bureau régional  
des Nations Unies pour l'Afrique centrale et sur les zones où sévit  
l'Armée de résistance du Seigneur (S/2012/923)**

**Le Président** (*parle en arabe*) : Le Conseil de sécurité va maintenant aborder l'examen de la question inscrite à son ordre du jour.

Le Conseil est saisi du texte d'une déclaration faite en son nom par le Président sur le sujet de la séance d'aujourd'hui. Je remercie les membres du Conseil de leur précieuse contribution à cette déclaration.

Conformément à l'accord auquel sont ils sont parvenus, je considérerai que les membres du Conseil souscrivent à cette déclaration, qui sera publiée en tant que document du Conseil de sécurité sous la cote S/PRST/2012/28.

Il en est ainsi décidé.

Le Conseil de sécurité a ainsi achevé la phase actuelle de l'examen de la question inscrite à son ordre du jour.

*La séance est levée à 15 h 20.*